

Compte rendu de la séance du 11 avril 2018 à 20 H 00

PRESENTS : PAUCOD Laurent - CORRETEL Jacques - DONGUY Brigitte - TOURNAYRE Olivier - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - SOULARD Anne - FONTAINE Christian – ROCHE Philippe - FALAISE Jean-Jacques- JAYR Jacqueline - CHENE Lydie - DELORME Bertrand

ABSENTS EXCUSES : BEAUDET Florence - BERGHMANS Laurence – COTE Cécile - GIROD Françoise - BONNARD Yvon

ABSENTS :

Date de la convocation : 4 avril 2018

Secrétaire de séance : Bertrand DELORME

Monsieur le maire informe que la question relative à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse sur l'extension des compétences facultatives et modification des statuts, en matière de Gestion des milieux aquatiques (GEMAPI), fourrière animale, cotisations SDIS et allocation de vétéran est retirée de l'ordre du jour, et sera étudiée à l'occasion du prochain conseil municipal.

BUDGET PRIMITIF 2018 Budget annexe «Local commercial : salon de coiffure »

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, vote le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe local commercial : salon de coiffure, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	0 €	Dépenses de fonctionnement	8 878,91 €
Recettes d'investissement	0 €	Recettes de fonctionnement	8 878,91 €

Il y a lieu de délibérer sur le reversement au budget communal par le Budget annexe Salon de Coiffure de l'excédent soit 4 500 €.

BUDGET PRIMITIF 2018 Budget annexe «Local commercial : épicerie »

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, vote le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe local commercial : épicerie, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	7 744,91 €	Dépenses de fonctionnement	10 211,84 €
Recettes d'investissement	5 433 € + 2 311,91 € = 7 744,91 €	Recettes de fonctionnement	10 211,84 €

BUDGET PRIMITIF 2018 Budget annexe «Local commercial : café-restaurant »

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, vote le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe local commercial : café restaurant, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	19 948,60 €	Dépenses de fonctionnement	22 264,51 €
Recettes d'investissement	12 969 € + 6 979,60 € = 19 948,60 €	Recettes de fonctionnement	22 264,51 €

VOTE du TAUX des CONTRIBUTIONS DIRECTES

Rappel des taux actuels :

- taxe d'habitation	12,00 %	produit attendu	288 960 €
- taxe foncière sur propriétés bâties	12,00 %	produit attendu	196 200 €
- taxe foncière propriétés non bâties	47,24 %	produit attendu	43 650 €

Soit total 528 810 €

Compte tenu de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, des baisses des dotations de l'Etat, des baisses des subventions, de la baisse de la dotation intercommunale, il est proposé au conseil municipal de conserver le taux en vigueur de la taxe d'habitation et de voter une augmentation applicable sur les taux actuels sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

- taxe d'habitation	12,00 %	produit attendu	288 960 €
- taxe foncière sur propriétés bâties	12,96 %	produit attendu	211 896 €
- taxe foncière propriétés non bâties	49,60 %	produit attendu	45 830 €

Le produit global des impôts locaux sera de 546 686 €.

Après en avoir délibéré, vote à main levée 11 pour et 2 abstentions le conseil municipal vote le nouveau taux des taxes.

AMORTISSEMENT 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'amortir différents travaux réalisés en 2017, à savoir :

⇒ Extinction nocturne Eclairage public travaux effectués le 28/06/2017 :

Montant des travaux : 2 507,88 € durée de l'amortissement 15 ans – montant de l'amortissement 167.00 €

⇒ Travaux d'éclairage public point lumineux à Soblay, travaux effectués le 19/07/2017 :

Montant des travaux : 741,11 € durée de l'amortissement 15 ans – montant de l'amortissement 49.00 €

BUDGET PRIMITIF 2018 Budget communal

Le budget primitif de l'exercice 2018 est voté à l'unanimité en équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à la somme de 1 117 820,75 € et en investissement à la somme de 1 437 162,34 € se décomposant comme suit :

→ fonctionnement

Dépenses 1 001 820,75 € + 116 000 € = 1 117 820,75 € Recettes 1 117 820,75 €

→ investissement

Dépenses 1 437 162,34 € Recettes 1 321 162,34 € + 116 000 € = 1 437 162,34 €

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour équilibrer les dépenses d'investissement s'élève à 116 000 €.

Le conseil municipal vote le montant global des subventions à 17 000 €.

Lors de la présentation du budget, le conseil municipal a été informé de la proposition d'inscrire des crédits pour le lancement du remembrement forestier, sur le secteur de Salles.

Des informations complémentaires sont données par Edna TREIBER-FERBER, maire adjoint en charge des travaux, notamment sur l'opération de sécurisation des locaux scolaires notamment à rajouter l'installation d'une lice de sécurité derrière le grillage situé dans la cour de l'école primaire, afin de consolider l'appui de grillage. Jean-Jacques FALAISE souligne l'urgence de ces travaux pour la sécurité des enfants. Madame TREIBER-FERBER rencontrera un autre artisan pour un autre devis.

CHANGEMENT COPIEURS ÉCOLES

Le maire informe le conseil municipal que la location des deux copieurs de l'école arrivera à terme en fin mars 2019. Il a été proposé le renouvellement du matériel avant son terme, par la Sté MBI. A ce titre, une deuxième société (XEFI) a été consultée. Christian FONTAINE donne connaissance de l'étude comparative réalisée :

Proposition faite pour du matériel identique KONICA MINOLTA BUSINESS HUB 227 laser noir

	MBI		XEFI	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
coût location/trimestre	705,00€	846,00€	470,00€	546,00€
coût location à l'année	2 820,00€	3 384,00€	1 880,00€	2 256,00€
coût page	0.0118€	0,02€	0,0050€	0,01€

soit un gain annuel de 1 589,29 € H.T. soit 1 907,15 € T.T.C. auprès de la Sté XEFI

Une proposition par la Sté XEFI a été également fait pour des copieurs jet d'encre couleur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de choisir la Sté XEFI pour la location de deux copieurs noir et blanc KONICA MINOLTA.

PLATEFORME UNIQUE de DÉMATÉRIALISATION des MARCHÉS PUBLICS : mise en place par le Département

Le maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental de l'Ain a décidé de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics qui sera mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que les bailleurs sociaux.

Un tel outil permettra ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Les consultations bénéficieront d'une meilleure visibilité, ce qui conduira à accroître le nombre d'offres et, de fait, améliorera le rapport qualité/prix des propositions.

Enfin, il est important de noter qu'à compter du 1^{er} octobre 2018, la réglementation va imposer aux entreprises de répondre par voie électronique et donc leur interdire de répondre sur support papier. Dans ce contexte, une plateforme mutualisée est un enjeu d'autant plus important afin d'harmoniser les procédures pour accompagner les PME, voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique, ce qui serait préjudiciable pour les finances publiques des organismes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de choisir cette mise à disposition et autorise le maire à signer la convention à intervenir.

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du BASSIN de BOURG EN BRESSE : extension des compétences facultatives et modification des statuts, en matière de Gestion des milieux aquatiques (GEMAPI), fourrière animale, cotisations SDIS et allocation de vétéran

Retrait de l'ordre du jour

MODIFICATION du TABLEAU des EMPLOIS

Le maire informe le conseil municipal qu'une réactualisation de l'annualisation du temps de travail des agents à l'école maternelle (une ATSEM et un agent technique exerçant les fonctions d'ATSEM) est à faire dans le cadre du changement de personnel et de la fin des Temps d'Activités Périscolaires, en tenant compte de la modification du calculateur d'annualisation. Brigitte DONGUY fait part au conseil municipal de la planification de leur temps de travail annualisé sur l'année scolaire à savoir sur la période du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

D'autre part, il fait part au conseil municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération du 12 mars 2018 car l'avis du comité technique est postérieur à la délibération (16 mars) et reprendre la même délibération pour adjoint animation 5 H 10 au lieu de 8 H 20 et création 3 H adjoint technique

En effet, en raison du retour à la semaine de 4 jours il y a lieu de diminuer son temps de travail de 3 H 10 et repasser à 5 H 10 de temps de travail annualisé pour les jours de surveillance de la cantine (soit 6 H 30 par semaine sur 36 semaines d'école).

D'autre part, il fait part au conseil municipal que la commune est tenue de prendre en charge le ménage de la bibliothèque soit environ 1 H par semaine. Les deux agents en charge du ménage aux écoles, mairie, salle des fêtes et salle de musique, compte tenu de leur temps de travail, ne peuvent pas effectuer cette heure supplémentaire.

Afin de décharger les agents techniques de la voirie, espaces verts, qui effectuaient le ménage sommairement à la salle du Farget le vendredi avant les états des lieux, il est proposé que ce ménage soit fait de façon hebdomadaire tous les vendredis entre 13 H 30 et 15 H 30. Cette salle étant occupée les lundis, mardis, mercredis soirs, les jeudis matins pour la couture et jeudis après-midis tous les 15 jours pour le Club du Revermont.

S'agissant de deux cadres d'emplois différents dont un avec annualisation sur l'année scolaire (adjoint d'animation) et l'autre sur l'année civile (adjoint technique).

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- accepte la proposition du maire de création des emplois :

- o 1 adjoint technique territorial à raison de 3 H 00/35 H
- o 1 adjoint d'animation territorial à raison de 5 H 10/35 H
- o 1 adjoint technique faisant fonction d'ATSEM à raison de 30 H 00/35 H
- o 1 ATSEM agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à raison de 30 H 00/35 H

- accepte la proposition du maire de suppression des emplois :

- o 1 adjoint d'animation territorial à raison de 8 H 20/35 H
- o 1 adjoint technique faisant fonction d'ATSEM à raison de 30 H 20/35 H
- o 1 ATSEM agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à raison de 31 H 00/35 H

- approuve la modification du tableau des emplois permanents de la commune

TRAVAUX

- Salle multi-activités

Choix du bureau de contrôle

Monsieur le maire fait part au conseil municipal, que dans le cadre du projet d'agrandissement et de restructuration de la salle multi-activités, il y a lieu de retenir un bureau pour une mission de contrôle technique à savoir :

HAND : mission relative à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées

L : mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

LE : mission relative à la solidité des existants

PS : mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

SEI : mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions applicables aux ERP et IGH

ATHAND : mission « attestation relative au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées. »

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de retenir le BUREAU ALPES CONTROLES pour un montant H.T. de 4 300 € soit T.T.C. 5 160,00 € .

Choix du bureau d'Etude géotechnique

3 bureaux consultés

- o Equaterre : mission G2 AVP 2 985,00 € H.T. soit 3 582,00 € T.T.C.
- o EgSOL : après visite sur place et nombreuses interrogations (réseaux divers...) ne répond pas
- o Confluences : mission G2 AVP réalisation de 3 fouilles, 1 sondage au pénétromètre statique à 6m, 4 sondages au pénétromètre dynamique lourd à 6m, rapport, en option réunion technique 3 245,00 € H.T. soit 3 894,00 € T.T.C.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de choisir la Sté EQUATERRE.

Appartements communaux

Edna TREIBER-FERBER rappelle que les travaux concernant les appartements communaux doivent débiter rapidement pour permettre une location rapide. Les décisions sur le choix des entreprises seront prises lors le 2 mai lors du prochain conseil municipal.

Programme de voirie 2018

Olivier TOURNAYRE maire-adjoint en charge de la voirie, fait part des grandes lignes du programme de voirie 2018 qui sera à affiner en vue de la consultation. Suite aux travaux réalisés pour des branchements électriques, SOCATER remettra en état le chemin des Gonettes.

Il fait part que des problèmes d'écoulement d'eaux pluviales ont été constatés à Salles « chemin des Claies ».

COMPTE-RENDUS de REUNIONS

Syndicat d'aménagement de la Reyssouze

Edna TREIBER-FERBER donne le compte rendu de la réunion du Syndicat d'aménagement de la Reyssouze au cours de laquelle le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018 ont été votés.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à une remarque faite par un particulier, constatant le labourage d'un chemin communal par les agriculteurs riverains, après constat sur place, un accord est intervenu entre la commune et les riverains. Une convention de mise à disposition temporaire du domaine public a été signée. Une remise en état devra être faite par la suite.

Le Maire
Laurent PAUCOD